

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DU 23 FEVRIER 2021**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 10

POUVOIRS : 1

VOTANTS : 11

Le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach,
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale,
sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ZUBER Sophie,
M. BLIGUET Michel, M. BOUSQUET Bruno, Mme ELDIN Sabrina, Mme PELISSIE Nathalie, Mme
PRATS Éliane, M. SAUSSEZ Loïc.

Procuration : Mme ASCOLA Lysiane à M. ASCOLA Pascal

Date de convocation:

16/02/2021

Date d'Affichage:

16/02/2021

Un scrutin a eu lieu, Mme PRATS Eliane a été élue secrétaire de séance,

OBJET: DIA

M. le Maire informe au Conseil Municipal de la D.I.A envoyée par le notaire Dominique JANER.

Le bien est situé, 4 Rue des Tilleuls, cadastré section C n°45 d'une superficie total de 100 m², appartenant à
Monsieur SALIES André et d'une valeur de 30 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Décide de ne pas préempter ce bien.

D'autoriser M. le Maire à signer tout document et prendre toute mesure permettant la bonne réalisation de
ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire

P. Marcel

